

# COMMUNE D'ORSAY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

---

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole (à partir de 20h40), Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Eric Lucas.

**Absents excusés représentés :**

Ariane Wachthausen

Pierre Bertiaux

Hervé Dole (jusqu'à 20h40)

Patrick Villette

Pouvoir à David Ros

Pouvoir à Mireille Delafaix

Pouvoir à Michèle Viala

Pouvoir à Christophe Le Forestier

**Absents :** 2 (Laurent Rémy et Fatima Zguiouar)

Nombre de conseillers en exercice : 31

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 31

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Frédéric Henriot est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**2022-80 - CULTURE – CONTRAT TRIPARTITE DE FINANCEMENT ENTRE LA FRMJC, LE FONJEP ET LA COMMUNE D'ORSAY POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE DIRECTION DE LA MJC D'ORSAY**

***Le Conseil municipal d'Orsay,***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations, modifiée par l'article 59 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

**Considérant** l'échéance au 31 août 2022 de la convention tripartite portant sur le financement du poste de direction de la MJC entre la FRMJC, le FONJEP et la Mairie d'Orsay,

**Considérant** l'intérêt que représente ce cofinancement,

**Considérant** le projet de contrat ci-annexé,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :**

- **Approuve** le contrat tripartite de financement du poste de direction de la MJC conclu entre la Commune, la Fédération régionale des Maisons de jeunes et de la Culture et le FONJEP pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois par expresse reconduction.
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tous documents et avenants relatifs à l'exécution de ce contrat.

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le 30 SEPT 2022  
et de la publication le 30 SEPT 2022

David ROS  
Mairie d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne